

1 - Détail du poste "Gains divers", ligne 6 Annexe 2035-A

..... €

2 - Autres impôts (ligne 13) OGBNC03

Autres Impôts et taxes (à préciser) :..... €

Total €

3 - Vos charges sociales

Charges sociales personnelles obligatoires **acquittées dans l'année 2016** (ligne 25 de votre déclaration n°2035)

Cotisation d'allocations familiales €

(Rappel : la CSG ne doit pas apparaître sur cette ligne. La CSG déductible se porte ligne 14 de la 2035 A.

La CSG non déductible ne se porte pas sur la 2035 mais en "Prélèvements personnels")

Cotisation assurance maladie €

Cotisation retraite €

Sous total (cadre **BT** ligne 25 de la déclaration n°2035) €

Charges sociales personnelles facultatives (**Loi Madelin**)

Les cotisations facultatives sont subordonnées au respect des plafonds visés à l'article 154 Bis du CGI.

Au titre de la prévoyance : €

Au titre de la retraite : €

Au titre de la perte d'emploi : €

cadre **BU** ligne 25 de la déclaration n°2035 : €

Total ligne 25 €

4 - Détail du poste "Autres frais divers de gestion " ligne 30

..... €

5 - Détail du poste "frais de reception, représentation et de congrès" ligne 26

..... €

6 - Détail du poste "frais financiers" ligne 31

Intérêts sur emprunt véhicule - clientèle : €

Intérêts ou agios bancaires : €

Total €

7 - Détail du poste "Pertes diverses" ligne 32 Annexe 2035-A

8 - Détail du poste "Divers à reintégrer " ligne 36 Annexe 2035-B

9 - Détail du poste "Divers à déduire " ligne 43 OGBNC02

Déduction forfaitaire 2% Médecin secteur I : €

Déduction forfaitaire 3% Médecin secteur I : €

(Uniquement en 1ère année adhésion à une AGA ou en 1ère année d'installation)

A L'exclusion du Groupe III

Autres (préciser :)..... €

Exonération médecins "Zones déficitaires en offre de soins" PDS (Rappel à joindre impérativement):

☞ Attestation du conseil de l'ordre mentionnant la liste des médecins de garde ainsi que le tableau de présence.

☞ Document de l'ARS attestant l'exercice de la médecine en zone déficitaire en offre de soins

10 - Frais de véhicules : deux options possibles (cochez les bonnes réponses)

OGBNC01



Vous avez choisi l'option "barème kilométrique" celui-ci est désormais plafonné à 7 CV
 (Rappel : ce barème n'est pas applicable aux véhicules utilitaires)

Vous avez choisi l'option "Frais réels"

	Véhicule inscrit sur le registre des immobilisat.	Véhicule acquis avec crédit	Véhicule en location	Véhicule en crédit bail	Quote-part d'utilisation prof.	Montant des frais déduits.
Voiture n°1					%	€
Voiture n°2					%	€
Moto					%	€

11 - Locaux professionnels : vous exercez dans des locaux professionnels

OGBNC01

Indépendants dont vous êtes : Locataire
 Propriétaire. Le local est-il porté aux immobilisations ? Oui Non

Compris dans votre habitation et dont vous êtes :
 Locataire
 Propriétaire. Le local est-il porté aux immobilisations ? Oui Non

Que vous soyez locataire ou propriétaire, quelle est la quote-part des charges déduites (%) ?.....

Rappel :

Aucune Taxe Foncière et aucun Intérêt d'Emprunt ne sont déductibles si le local n'est pas porté aux immobilisations
La taxe d'habitation n'est pas déductible.

12 - Précisions sur votre exercice professionnel médical :

Médecin Remplaçant

Médecin installé secteur I **Date d'Installation :**

Montant total du relevé SNIR et autres caisses _____ €

Médecin installé secteur II

Montant total du relevé SNIR et autres caisses _____ €

Médecin installé hors convention ("secteur III")

13 - Activités commerciales accessoires : exercez-vous une activité commerciale accessoire ?

Non Oui, précisez :

Comment la déclarez-vous sur le plan fiscal ? (Rayez la mention inutile)

Par déclaration spécifique sur le formulaire n°2031

Par inclusion sur votre déclaration n°2035